



DÉPARTEMENT DES YVELINES

COMMUNE DE SAINT LAMBERT DES BOIS  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 2024.03

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT LAMBERT DES BOIS, se réunira en séance ordinaire, lundi 30 septembre 2024 à 20h45, à la mairie.

OBJET DE LA REUNION

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2024

Décisions du maire

Délibérations :

1. Autorisation de signer la convention d'adhésion au service de gouvernance et protection des données mission RGPD du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne (CIG)
2. Autorisation donnée au maire de déposer des demandes préalables de travaux au nom de la commune pour la restauration du Manoir et de l'espace associatif.
3. Renouvellement du contrat de fourrière avec l'entreprise SACPA
4. Abandon de procédure pour motif d'intérêt général pour le marché public de travaux de démolition et reconstruction d'un mur de soutènement : mare de Vaumurier
5. Versement des indemnités de fonctions du Maire et aux Adjoints au Maire
6. Remboursement des billets de train pour la sortie des adolescents organisée par le CCAS.
7. Autorisant le maire à ester en justice
8. Dépôts sauvages de déchets – forfait « enlèvement et élimination »

Informations diverses de M. le Maire

Questions Diverses

Fait à Saint Lambert des Bois, le 24.09.2024

Le Maire,

Olivier BEDOUELLE

